

Dépliant : Maladies soumises à déclaration (adultes*)

Entrée en vigueur : date du diagnostic dès le 1.1.2020

Base juridique : Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO), Art. 3, al. B en relation avec l'annexe 1 de l'Ordonnance sur l'enregistrement des maladies oncologiques (OEMO).

Tumeurs malignes (comportement /3) **de toute localisation** (hormis : basaliome cutané**)

Tumeurs in situ (comportement /2 ; comprend les dysplasies de haut grade) **de toute localisation** (hormis : carcinome in situ de la peau**). Exemples :

- ✓ **Côlon et rectum** : adénome avec dysplasie de haut grade
- ✓ **Sein** : carcinome canalaire in situ, carcinome lobulaire in situ (comprend la néoplasie intraépithéliale lobulaire de grade 2 et de grade 3, la LIN 2 et la LIN 3)
- ✓ **Endomètre** : néoplasie intraépithéliale endométriale / hyperplasie atypique de l'endomètre
- ✓ Néoplasies intraépithéliales de grade 2 et de grade 3 du **col de l'utérus** (CIN II, CIN III, HSIL)
- ✓ Néoplasies intraépithéliales de grade 2 et de grade 3 de la **vulve**, du **vagin** et de **l'anus** (VIN II, VIN III, VAIN II, VAIN III, AIN II, AIN III)
- ✓ Néoplasies intraépithéliales du **pénis** (PeIN)
- ✓ **Prostate** : néoplasie intraépithéliale de haut grade (PIN III)

Toute tumeur à évolution imprévisible ou inconnue (borderline) (comportement /1) **de toute localisation** (hormis : gammopathie monoclonale de signification inconnue (MGUS))

Toute tumeur du système nerveux central indépendamment du comportement (comportement /0, /1, /2, /3)

En cas d'incertitude sur le degré de malignité (le comportement biologique), le code morphologique du diagnostic peut être consulté au lien suivant vers la classification internationale des maladies oncologiques (CIM-O) actuellement en vigueur. Le comportement se trouve en cinquième position, après la barre oblique :

Version officielle en allemand :

<https://www.dimdi.de/dynamic/de/klassifikationen/icd/icd-o-3/icd03rev2html/index.htm>

Version officielle en anglais :

http://www.iacr.com.fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=100&Itemid=577

Merci beaucoup pour votre précieux soutien !

- * Patients et patientes qui avaient déjà atteint leur 20^e anniversaire au moment du diagnostic (= 20 ans et plus).
- ** Ceci ne comprend **pas** la peau du canal anal, de la vulve, du vagin, du scrotum, du pénis et le vermillon des lèvres ; les tumeurs au niveau de ces localisations sont à déclarer !